

FORMATION INITIALE

BPJEPS ASEC — Spécialité animateur Mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle

Brevet Professionnel — Niveau 4 (Bac) — RNCP 39926

Depuis le 9 décembre 2024, le BPJEPS ASEC remplace les BPJEPS Animation Sociale et Loisirs Tous Publics.



LE MÉTIER EN BREF

L'animateur titulaire du BPJEPS ASEC exerce en autonomie son activité professionnelle dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales. Il est responsable de son action sur les plans pédagogique, technique et organisationnel, assure la sécurité des publics dont il a la charge, et porte la responsabilité du projet d'animation au sein de la structure.

Secteurs d'activité

- Collectivités territoriales
- Associations, Associations sportive et culturelle
- Structures socio-éducatives
- Établissements médico-sociaux (EHPAD, foyers, etc.)

Aptitudes clés

- Sens du relationnel et de l'écoute
- Créativité et dynamisme, Esprit d'initiative
- Capacité d'adaptation, Sens des responsabilités

CONTENU DE LA FORMATION

18 mois avec alternance : 540h de formation théorique (méthodologie de projet, connaissance des publics, communication, enjeux sociaux et éducatifs) + minimum 360h en structure.

Blocs de compétences (BC)

BC1 — Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (201h)

BC2 — Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation (98h)

BC3 — Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales (122h)

BC4 — Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle (119h)

INFOS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ

Tous publics : en poursuite d'études, salariés, demandeurs d'emploi — 17 ans minimum à l'entrée en formation

PRÉREQUIS

Être titulaire du PSC1 ou SST en cours de validité. Justifier d'une expérience d'animation d'au moins 200 heures. (Certaines certifications antérieures en dispensent tout ou partie — nous consulter.)

NIVEAU DU DIPLÔME

Niveau 4 — Brevet Professionnel (équivalent Bac)

CODE RNCP

RNCP 39926

Certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

Date d'enregistrement : 09/12/2024

Date d'échéance : 29/11/2029

DURÉE DU PARCOURS

18 mois avec alternance en centre de formation

VOIES D'ACCÈS

- Formation Initiale
- Apprentissage
- Formation Continue
- VAE

LIEUX DE FORMATION

Lyon

RENTRÉE

16 Novembre 2026

TARIF

- Formation initiale : prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Formation continue : nous consulter
- Alternance : nous consulter

ÉVALUATION & CERTIFICATION

Modalités d'évaluation

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une évaluation certificative en cours de formation, combinant production d'un document écrit personnel et entretien oral avec le jury.

Type de validation

Le BPJEPS ASEC, homologué niveau 4 par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, est obtenu à l'issue de la validation de l'ensemble des 4 blocs de compétences.

VAE

Le DEAAP est accessible par la VAE, avec ou sans retour en formation, sur la base des expériences passées — vae.gouv.fr

DÉBOUCHÉS

Les diplômés peuvent exercer dans des structures du secteur public (collectivités territoriales, établissements publics) ou privé (associations), ainsi que dans des établissements médico-sociaux (EHPAD, foyers, résidences autonomie). Ils peuvent également poursuivre vers des diplômes de niveau supérieur : DEJEPS ASEC (niveau 5), éducateur spécialisé ou éducateur de jeunes enfants (niveau 6) .

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tous les candidats

Étape 1 — Consulter les conditions et modalités d'inscription sur ocellia.fr

Étape 2 — Compléter le dossier de candidature en ligne, accompagné des pièces requises, Entretien de positionnement pour tous les candidats

Pour les alternants (apprentissage et professionnalisation)

Étape 1 et Étape 2

Étape 3 — Allez sur la page CFA d'Ocellia, remplir et déposer le dossier auprès du CFA

Étape 2 — Recherche d'un employeur

Étape 3 — Signature du contrat d'apprentissage

FINANCEMENT

- Etudiant / demandeurs d'emploi : Formation initiale prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Salarié du secteur privé : Compte Personnel de formation (CPF) , Transitions Pro, Plan de développement des compétences (employeurs)
- Alternance : Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Autofinancement
- Tarif : Nous consulter

Taux de réussite :
XX

Candidatez dès maintenant sur ocellia.fr

Contactez l'admission : admission@ocellia.fr

Contactez notre CFA : apprentissage@ocellia.fr

CAMPUS LYON

20 rue de la Claire - CP 320
69337 Lyon cedex 09

04 78 83 40 88
contactlyon@ocellia.fr

CAMPUS GRENOBLE

3 avenue Victor Hugo - BP 165
38432 Echirolles cedex

04 76 09 02 08
contactgrenoble@ocellia.fr

CAMPUS VALENCE

103 avenue Maurice Faure
26000 Valence

04 75 86 30 55
contactvalence@ocellia.fr

CAMPUS POLYNESIE

UPF - Campus d'Outumaoro
98717 Punaauia

40 80 39 97
contactpolynesie@ocellia.fr



Centre de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 82.69.00313.69 auprès du préfet de la région Rhône Alpes. Code NAF : 8542Z – Siret 302 938 832 00045 – Déclaration d'Activité n° 82690031369

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne Rhône Alpes qui concourt à son financement.

